

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Êtes-vous en situation de conflits d'intérêts ?



Personnes visées

- Membres de l'Assemblée nationale
- Membres du Conseil exécutif
- Personnel politique



DÉFINITIONS¹

Conflit d'intérêts réel

Une situation dans laquelle une personne favorise un intérêt personnel plutôt que l'intérêt public alors qu'elle exerce un pouvoir qui lui est dévolu.

Conflit d'intérêts potentiel

Une situation dans laquelle un intérêt personnel pourrait être favorisé, mais où la personne n'a pas encore exercé son pouvoir.

Conflit d'intérêts apparent

Une situation qui pourrait être raisonnablement interprétée par une tierce personne comme étant l'occasion d'un conflit d'intérêts réel.

1. Garzon, C. (2012). «Conflits d'intérêts», dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca

En vous basant sur la situation qui se présente à vous, répondez aux questions suivantes:

Intérêt personnel

(*le mien, celui de ma ou mon partenaire, celui de mes enfants, celui d'une autre personne*)

- Est-ce qu'un intérêt personnel (financier ou non) est impliqué ?
- Est-ce que j'ai un attachement marqué pour une personne ou un bien impliqué ?
- Est-ce que la décision ou l'intervention aura des effets sur moi ? Sur ma famille ? Mes amies et amis ?

Confidentialité

- Est-ce que je bénéficie personnellement de la situation en raison d'information non disponible au public ?
- Est-ce que le renseignement que je m'apprête à communiquer est disponible à l'ensemble de la population ?

Apparence

- Est-ce qu'une personne raisonnablement bien informée pourrait avoir un doute sur mon intégrité ?
- Est-ce que je serais à l'aise de voir la situation décrite en première page du journal ?

Influence ou favoritisme

- Est-ce qu'une personne m'a offert un don ou un avantage en échange de mon intervention ?
- Y a-t-il un processus équitable et transparent en place ?
- Y a-t-il un fondement objectif au résultat recherché ?
- Est-ce que j'ai un lien de proximité avec l'autre personne/organisation ?
- Est-ce que ma décision découle d'un motif raisonnable et légitime ?
- Est-ce que ma décision se base sur des informations factuelles seulement ?
- Est-ce que ma décision serait la même si la demande venait d'une autre personne/organisation ?

Si vous avez coché «oui» à un ou plusieurs endroits, il est possible que vous soyez en conflits d'intérêts réel, potentiel ou apparent. **Consultez le Commissaire** pour identifier les mesures préventives à mettre en place.



Processus DE RÉFLEXION

Valeurs de l'Assemblée nationale

- Engagement envers l'amélioration des conditions sociales et économiques des Québécoises et Québécois
- Respect et protection de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques
- Respect envers les membres de l'Assemblée nationale, les fonctionnaires de l'État et les citoyennes et citoyens

Principes éthiques

- Adopter une conduite empreinte de bienveillance, droiture, convenance, sagesse, honnêteté, sincérité et justice
- Faire preuve de loyauté envers le peuple du Québec
- Reconnaître être au service des citoyennes et citoyens
- Faire preuve de rigueur et d'assiduité
- Rechercher la vérité et respecter la parole donnée
- Assurer son devoir de mémoire envers le fonctionnement de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques

1. Contexte

Identifier les faits

- Quel est le contexte général de la situation ?
- Quelle décision dois-je prendre ?
- Suis-je la seule personne qui peut prendre cette décision ?
- Qui est impliqué ?

2. Règles

Déterminer les règles déontologiques

- Quelles règles déontologiques s'appliquent en vertu:
 - du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale ?
 - des Règles déontologiques applicables aux membres du personnel des députés et des cabinets de l'Assemblée nationale ?
 - du Règlement concernant les règles déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ministériel ?

3. Valeurs

Définir les valeurs interpellées

- Quelles valeurs sont interpellées dans la situation ? Est-ce que certaines entrent en conflit ?
- Quels principes éthiques et valeurs devraient être privilégiés ?
- Comment une personne raisonnablement bien informée interpréterait la situation ?
- Est-ce que ma décision peut avoir un impact négatif sur la perception qu'ont les citoyennes et citoyens des fonctions que j'occupe ? De mon intégrité ? De celle de l'Assemblée nationale ?
- Est-ce que ma décision peut avoir un impact négatif sur la confiance des citoyennes et citoyens envers les élues et élus ?

4. Analyse

Analyser les options

- Quelles sont mes options ?
- Laquelle de ces options semble la plus raisonnable ?
- Est-ce que je suis en mesure de justifier ma décision au regard des devoirs de ma charge ou de mes fonctions ?



COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE

Courriel: info@ced-qc.ca
Téléphone: 418 643-1277
Site Internet: www.ced-qc.ca

Contactez le Commissaire

Cet outil a pour objectif de vous aider à développer vos réflexes éthiques et déontologiques. Il ne remplace pas un avis rendu par le Commissaire. Il est recommandé de contacter le Commissaire lorsque vous avez des questions ou des doutes sur une situation particulière.